



# ESTIMATION

N° D202505-134

En date du 20/05/2025

## Rapido'Devis

### RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael  
29470 Plougastel Daoulas

Mme Lucie Blin

LES VILLAS DU DOMAINE  
29120 Combrt

#### Étanchéité de l'escalier extérieur

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	Préparation et protection				
1.1	Installation chantier Protection des abords, bâchage et mise en place du matériel	1 F	207,00 €	10.0 %	207,00 €
1.2	La protection du chantier est essentielle pour éviter toute dégradation des zones environnantes				
2	Travaux préparatoires				
2.1	Dépose carrelage Dépose soignée du carrelage existant y compris évacuation en décharge	8 m <sup>2</sup>	51,75 €	10.0 %	414,00 €
2.2	Préparation support Ponçage, nettoyage et dépoussiérage du support	8 m <sup>2</sup>	28,75 €	10.0 %	230,00 €
3	Étanchéité				
3.1	Primaire d'accrochage Application d'un primaire d'adhérence spécial support béton	8 m <sup>2</sup>	13,80 €	10.0 %	110,40 €
3.2	Système d'étanchéité liquide Application de résine polyuréthane bi-composant avec armature en tissu	8 m <sup>2</sup>	97,75 €	10.0 %	782,00 €
4	Finition				
4.1	Carrelage extérieur antidérapant Fourniture et pose de carrelage grès cérame R11 avec plinthes assorties	8 m <sup>2</sup>	109,25 €	10.0 %	874,00 €
4.2	Joint spécial extérieur Réalisation des joints avec mortier spécial extérieur hydrofuge	8 m <sup>2</sup>	20,70 €	10.0 %	165,60 €
4.3	Nez de marche Fourniture et pose de profilés aluminium antidérapants	6 ML	51,75 €	10.0 %	310,50 €

## Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

### TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.

<b>Total net HT</b>	<b>3 093,50 €</b>
TVA (10.0%)	309,35 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 402,85 €</b>
<b>Net à payer</b>	<b>3 402,85 €</b>

Offre valable jusqu'au  
**19/06/2025**

Bon pour accord et signature